Les projets de tueries de masse d’un adorateur d’Hitler dans une mosquée et d’une djihadiste dans une église déjoués par la DGSI

02/10/2021 à 21h13



« Je pars à la chasse à l’homme et j’ai soif de sang », écrit le jeune homme dans l’un de ses carnets. Simon (le prénom a été changé), 19 ans, projette de commettre une tuerie de masse, un carnage. Une date a même été fixée pour le passage à l’acte : le 20 avril 2022. À quatre jours du deuxième tour de l’élection présidentielle et, surtout, à la date anniversaire de la naissance d’Adolf Hitler. En guise de préparation, il a déjà effectué des repérages autour de son ancien lycée et d’une mosquée située à proximité, dans le département de la Seine-Maritime. « Je veux faire pire que Columbine », s’est-il promis, en référence à la fusillade qui a fait quinze morts dans un lycée américain, là encore un 20 avril, en 1999. Fort heureusement, sa folle ambition criminelle a été stoppée il y a quelques jours. Originaire de l’agglomération havraise, Simon a été interpellé et placé en garde à vue mardi dernier, le 28 septembre, par les policiers de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Déféré devant un juge antiterroriste, il a été mis en examen ce vendredi pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle » et placé en détention provisoire. Une information confirmée par le parquet

national antiterroriste.

[…]

Sur les réseaux, en revanche, il se lie avec des jeunes gens qui lui ressemblent, fascinés par l'ultra-violence et l'idéologie néonazie. C'est par le biais de la boucle Telegram baptisée « Atomwaffen Division » (du nom d'un réseau terroriste néonazi américain) qu'il fait notamment la connaissance de Leila B., toujours dans le courant de l'année 2020.

Elle ne voue pas de culte à Adolf Hitler mais griffonne par ennui des croix gammés sur ses cahiers. Un lien avec Simon s'établit sur la base de discussions écrites au sujet du maniement des armes, des explosifs et de la confection de bombes artisanales. Autant de moyens possibles pour réaliser des tueries de masse.

Comme Simon, Leila B. envisage de réaliser une attaque meurtrière dans son lycée. Mais elle rêve surtout de poser une bombe dans l'église la plus proche de chez elle au moment des fêtes de Pâques. Détectée par la DGSI quelques jours avant son éventuel passage à l'acte, elle est mise en examen, le 8 avril dernier, pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle ». En enquêtant sur ses relations nouées au travers des réseaux sociaux, les limiers du renseignement découvrent alors un mélange détonnant d'islamistes radicaux et des jeunes de la mouvance néonazie parmi lesquels Simon et Nicolas (le prénom a été changé), un Alsacien de 18 ans. Ce dernier a été mis en examen en août pour ne pas avoir dénoncé le crime que Leila se préparait à commettre.

Le Parisien